

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DU SITE DU BARRAGE MGAPIE SUR LA RIVIÈRE MAGPIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 22 juin 2004 à 10 h

Salle municipale

116, rue du Quai

Rivière-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 JUIN 2004
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE 1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE MINGANIE..... 2
 M. Julien Boudreau
GREENPEACE ET REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE..... 8
 M. Steven Guilbeault
 M. Martin Poirier
REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
ET FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE..... 21
 M. Michel Tétrault
AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC 29
 M. Pierre Gaudreault
DROIT DE RECTIFICATION
LE PROMOTEUR..... 40
 M. JACKY CERCEAU

SÉANCE DU 22 JUIN 2004
SÉANCE DE L'AVANT-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bon matin tout le monde. Bienvenue à la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie par Hydroméga Services, Groupe Aecon et la MRC de Minganie.

10

Alors la deuxième partie est consacrée à recevoir l'opinion des gens, discuter avec eux pour bien comprendre leur position et tester des hypothèses au besoin. Alors c'est un échange que nous avons entre les signataires des mémoires ou ceux qui viennent présenter oralement un mémoire et la Commission.

15

Les règles sont toutes simples: c'est toujours basé sur le respect et la transparence, alors on vous demande de présenter votre opinion d'abord; ensuite on va échanger avec vous quelques minutes. Généralement, on attribue une trentaine de minutes au maximum pour chaque présentation.

20

On demande aux gens de la salle d'éviter de commenter ou d'intervenir évidemment, là, pour éviter la désapprobation ou l'approbation par rapport à un mémoire. Alors l'intervention des gens est cependant sollicitée au moment des droits de rectification. Ce droit de rectification est accordé à la fin de chaque séance. Pour pouvoir profiter de ce droit de rectification, vous devez préalablement vous inscrire au registre.

25

Alors c'est tout simple. Il s'agit, à ce moment-là, s'il y a une information qui est dite lors de la présentation d'un mémoire ou lors d'un échange qui suit la présentation d'un mémoire, s'il y a une information qui est erronée, bien, on vous demanderait de bien la corriger lors du droit de rectification, et en évitant cependant de commenter les mémoires.

30

Alors on vous demande pas de dire, je suis contre tel mémoire qui a été présenté. Votre opinion, on va l'entendre individuellement. Si vous voulez rectifier un fait mais que vous n'avez pas l'information entre les mains, vous dites tout simplement que vous vous réservez le droit de rectifier une information, et que l'information, vous pourrez par la suite nous la faire parvenir par écrit, à la Commission.

35

Lors de la période d'échange avec les gens, s'il y a une question que je vous pose et puis que vous n'avez pas la réponse, c'est pas grave, là, vous pouvez nous la fournir par la suite par écrit, on va la rendre disponible.

40

Alors c'est tout pour les instructions au départ. On va entendre d'abord la MRC de la Minganie. Alors je vous signale qu'il y aura quatorze (14) présentations au cours de la journée.

45 Il y a vingt-quatre (24) mémoires qui ont été déposés au BAPE, à la Commission. Ils vont être rendus disponibles sur le site lorsqu'on aura dédouané ces mémoires. Alors aujourd'hui, on va entendre quatorze (14) présentations réparties lors de trois (3) séances.

50 Ce matin, nous allons entendre quatre (4) présentations jusqu'aux alentours de midi. Cet après-midi, nous reprenons à quatorze heures (14 h) pour suspendre les travaux autour de seize heures quarante-cinq (16 h 45), après le droit de rectification. Nous reprenons à dix-neuf heures (19 h), ce soir, pour suspendre autour de vingt-trois heures (23 h), après le droit de rectification.

55

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE MINGANIE**

60 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors la MRC de la Minganie, bienvenue chez vous. Nous vous entendons.

60

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

65 Alors bonjour à tous. Bonjour, madame la Commissaire.

65

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, deuxième paragraphe, fin

70

Nous ne ferons pas la présentation de la MRC et l'origine du projet afin de se concentrer sur ces attentes.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, point 4.

75

Page 4, fin du paragraphe 4.1

Au niveau des attentes, nous allons les reprendre une à une et les commenter. Première attente.

80

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, point 4.2.1

Je vous remercie de votre attention.

85 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour cette présentation, monsieur Boudreau.

Monsieur Julien Boudreau, vous êtes préfet de la MRC?

90

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

C'est bien ça.

95 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien. Vous êtes accompagné de madame?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

100

Nathalie de Grandpré qui est la directrice générale de la MRC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105

Merci. Alors j'en profite pour redire qu'il est important de se présenter pour les transcriptions. Merci monsieur Boudreau.

Alors nous avons bien entendu votre mémoire. On a quelques petites questions pour vous.

110

Vous nous soulignez l'importance d'utiliser les ressources naturelles de façon harmonieuse, dans votre mémoire, le grand principe général, là, du développement durable et vous soulignez aussi que les élus ont choisi parcimonieusement les rivières pour un potentiel de développement hydroélectrique. Et la rivière Magpie a été retenue à cette fin.

115

Est-ce que dans votre idée, le projet qui est soumis par le promoteur dont vous êtes, vous faites partie du promoteur, finalement aurait été aussi bien reçu de la part de l'ensemble de la Minganie s'il avait été question d'harnacher l'ensemble des chutes de la rivière Magpie, sur tout son cours?

120

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Je ne pense pas. Je ne pense pas qu'à ce moment-là - on aurait été beaucoup trop loin.

125

D'ailleurs on vous l'a dit dans le mémoire, quand on veut un projet d'une façon harmonieuse, c'est justement pas n'importe quelle façon et que c'est la rivière, il faut pas qu'elle

130

soit harnachée. On pourrait peut-être faire un parallèle, là, avec - vous donner vraiment notre intention. Lorsque Hydro-Québec est venue nous voir pour harnacher la rivière Romaine, la population à ce moment-là avait refusé. Alors ça aurait été un peu la même chose si on avait voulu aller outre au niveau de la rivière Magpie.

135

Alors je pense que c'est parce que le projet qui est présenté, c'est un projet qui, au niveau de l'environnement, est acceptable. Tandis que si on avait été plus loin, peut-être que ça l'aurait pas été.

140

Et d'ailleurs, le promoteur qui est Hydroméga nous a démontré que les impacts qu'il pouvait y avoir, on a été capable d'y répondre, d'atténuer à ces impacts-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

145

Alors pour vous, la troisième chute par exemple, s'il y avait un autre projet qui arrivait sur la rivière plus en amont, pour modifier les chutes, la troisième ou la quatrième, etc...

150

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

On fera comme on a fait avec le projet suivant: on analysera les impacts et à ce moment-là, si on trouve que ça ne répond pas à nos attentes, on sera capable de dire non au projet.

155

Mais pour le moment, je peux pas vous répondre à une question qui est hypothétique dont on ne sait pas le contenu, on ne sait pas les effets négatifs que ça pourrait avoir. Alors je pense qu'on ferait comme on a fait avec le projet qui nous a été présenté, on en ferait une analyse détaillée puis une analyse profonde avec nos spécialistes, pour s'assurer que ça correspond bien à nos attentes.

160

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

165

Vous nous dites l'importance d'un comité de suivi et l'importance de préserver l'aspect esthétique, là, de la rivière.

Certains, vous allez voir, si vous restez avec nous toute la journée en tout cas, vous allez sûrement prendre connaissance des mémoires, il y a différentes opinions sur l'aspect esthétique et l'utilisation de la rivière, certains réclament une quantité d'eau plus égale le jour comme la nuit, pour des questions fauniques, d'autres plus d'eau au plan esthétique.

170 Si le suivi démontrait qu'il faut plus d'eau par exemple au niveau esthétique, seriez-vous prêts à consentir à ce que le projet ait une certaine modification en termes de gestion pour atteindre l'objectif?

175 Parce que là, on a des simulations entre les mains, mais si dans la réalité du suivi, on arrivait à une réponse moins intéressante que celle qui est proposée, est-ce que vous seriez prêts à ce qu'il y ait des modifications dans la gestion du débit, pour atteindre ces objectifs?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

180 Nous, à l'heure actuelle, au niveau esthétique, Hydroméga nous a démontré, a fait une simulation quand même de ce que c'est qu'on nous présentait, voir si, au niveau esthétique, quelle allure ça pouvait avoir et la réponse qu'on a reçue, qu'on a été capable de visualiser, nous satisfesait.

185 S'il y a des groupes, c'est leur opinion, mais nous, par rapport à cette question-là, ce qu'on nous a démontré, c'est que le débit qu'on a, je pense, je sais pas combien de mètres-seconde, là, bien, on nous a démontré que vraiment, il y avait un débit esthétique intéressant.

190 Alors on en jugera, si on est capable de nous démontrer le contraire, que ce débit-là, vraiment, c'est pas un débit esthétique intéressant. Alors on est prêt à refaire l'analyse, si vous voulez, bien, à vous donner une réponse aujourd'hui...

PAR LA PRÉSIDENTE:

195 Non non, mais c'est dans le comité de suivi, là, au moment, si le projet se réalise et que vous dites, c'est important le suivi, un comité de suivi, généralement, c'est pour voir si, effectivement, le milieu répond comme prévu aux études et s'il y a des modifications à apporter.

200 Alors comment vous voyez ça, justement, le comité de suivi, l'influence que ce comité de suivi là pourrait avoir sur l'optimisation, en temps réel, du projet une fois réalisé?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

205 Je pense que si, au niveau de la réalité, il arrivait que ça sera pas l'effet voulu puis qu'il faudrait augmenter le débit, je pense que ça va être une de nos exigences auprès du promoteur, puisqu'on nous a démontré que ce débit-là l'était, esthétique, et dans la réalité, c'est pas ça qui va se produire, je pense qu'il faudrait qu'Hydroméga refasse ses devoirs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

210 Il faudrait réajuster, à ce moment-là.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

215 Réajuster à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

220 Comment vous voyez le comité de suivi, votre participation au comité de suivi, la participation des citoyens, des différents usagers de la rivière?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

225 Ah, le comité de suivi, nous c'est sûr que, dans les mémoires qui vont être présentés au niveau du BAPE, si on se trouverait à nous interroger, bien à ce moment-là, je pense que le comité de suivi aussi va avoir à demander à Hydroméga, par rapport aux questions qui auront été posées, aux interrogations qui auront été faites, à ce moment-là, nous, on voudrait s'assurer, voir de quelle façon le promoteur répond à ces interrogations-là.

230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

235 Alors le comité de suivi, nous on a notre opinion, mais aussi on va voir aussi les opinions des autres. Alors si ça va selon ce qu'on devrait exiger, parce qu'il y a des choses qu'on n'aurait pas vues, je pense que le comité de suivi est là aussi pour discuter avec le promoteur de quelle façon ça pourrait être mis en application.

240

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Mais, comment se ferait l'arbitrage au sein du comité de suivi?

245

250

C'est parce qu'étant donné que la MRC est d'une certaine façon promoteur, vous êtes partenaire dans ce projet-là, l'arbitrage, vous le voyez comment, supposons qu'il y a des gens qui estiment que les résultats qui démontrent, par exemple, qu'il faut un changement dans la gestion d'un débit, que ce soit au plan esthétique ou au plan de la faune, ou au plan des mesures d'atténuation pour la dévalaison, par exemple, s'il faut qu'il y ait des mesures qui soient mises en place et que ça implique des coûts, qui devrait prendre les devants, pour éviter qu'il y ait de la chicane dans ce comité-là, mais que ça soit plutôt de l'harmonie et un processus, là, d'optimisation réellement, comment vous voyez la gestion du comité de suivi?

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

255

Ce qu'il faut vous dire au point de départ, le comité de suivi, c'est pas un comité de suivi pour l'ensemble des recommandations qui vont être faites. C'est un comité de suivi pour les attentes de la MRC, nos propres attentes à nous.

260

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

265

Nous, on pense qu'à ce moment-là, on a été chercher les attentes de la population. Nos attentes, on les a pas prises au hasard. C'est après avoir consulté notre population, puis après avoir regardé en quoi consistait le projet qu'à ce moment-là, on a dit, les attentes devraient être ça.

270

On avait signifié au départ, avant de savoir quel promoteur allait être choisi, vous avez bien remarqué dans le mémoire, ce sont les attentes, peu importe quel serait le promoteur, par rapport au projet Magpie. Donc le comité de suivi a d'abord comme son premier travail, c'est de suivre si les attentes sont atteintes.

275

Le reste après, ça sera pas à nous à faire l'arbitrage, ça sera plus au niveau, si la Commission suite aux mémoires qu'elle a, exige certaines choses. Moi, je vois pas que le comité de suivi, on doit pas être un comité qui arbitre selon les demandes qui auraient été faites. Je le vois pas comme ça.

280

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

285

Parce qu'on sait que le gouvernement du Québec, c'est au Conseil des ministres à prendre la décision sur un projet de cette envergure-là, c'est un projet assujetti à la procédure, c'est pour ça qu'il y a une commission environnementale, là.

290

Et très souvent, au niveau des décrets, il y a une exigence, au niveau du décret même, qu'il y ait un comité de suivi, qu'il y ait un suivi et qu'il y ait un comité de suivi. Je vous dis pas que c'est ça qui va se passer mais je vous dis qu'historiquement, c'est très souvent comme ça que ça se produit et le gouvernement, lui, veut qu'il y ait un suivi qui se fasse par rapport à ce qu'il demande comme exigences.

295 **PAR M. JULIEN BOUDREAU:**

Si le gouvernement nous le demande, à ce moment-là, nous serons prêts à être le comité de suivi pour les exigences gouvernementales.

300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Faire partie. D'accord.

Alors merci de votre témoignage.

305

PAR M. JULIEN BOUDREAU:

Merci.

310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

315

GREENPEACE

ET REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE

PAR LA PRÉSIDENTE:

320

La deuxième présentation provient de Greenpeace et Regroupement des organismes environnementaux en énergie.

Je crois qu'ils sont en lien téléphonique. Bonjour.

325

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Nous sommes ici à Montréal, bonjour.

330 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous demanderais de vous présenter, s'il vous plaît.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

335

Finalement nous sommes deux (2). Alors je suis Steven Guilbeault, de Greenpeace, directeur de Greenpeace au Québec, et responsable de la campagne sur les changements climatiques et l'énergie pour Greenpeace Canada.

340

PAR M. MARTIN POIRIER:

Martin Poirier, du Regroupement des organismes environnementaux en énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345

Très bien.

Alors pour les fins des transcriptions, je vous demanderais avant d'intervenir, à chacun de vous, de bien vouloir vous représenter, très bien, lorsque vous allez parler tout à l'heure.

350

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Parfait.

355

Vous pouvez nous rappeler, madame la Présidente, de combien de temps nous disposons pour la présentation?

PAR LA PRÉSIDENTE:

360

Nous avons une demi-heure ensemble. Alors vous pouvez l'utiliser comme bon vous semble. Si vous voulez prendre – généralement les gens prennent une quinzaine de minutes pour la présentation du mémoire et une quinzaine de minutes pour l'échange.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

365

C'est bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370

On vous écoute.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

375

Alors Steven Guilbeault donc, de Greenpeace. Je vais d'abord présenter l'introduction, un peu comment on a approché cette audience-là du Bureau d'audiences publiques sur

l'environnement. Ensuite, je vais vous parler de la section sur l'énergie éolienne. Et je passerai par la suite la parole à Martin Poirier qui, lui, vous parlera de l'efficacité énergétique.

380 Alors comme nous l'avons précisé dans notre mémoire, en introduction, nous avons décidé de regarder cette cause-là de façon plus globale que le projet sur la rivière Magpie précisément. Là-dessus, je pense que je vous dirais qu'on appuie des mémoires qui ont été faits par d'autres organismes comme celui de Fondation Rivières sur les aspects précisément liés au projet sur la rivière Magpie.

385 Nous, ce qu'on a décidé de faire, c'est de regarder de façon globale, on parle ici, essentiellement, de trois (3) choses. On parle d'énergie, on parle d'investissement et on parle de création d'emplois. Alors à partir de ce constat-là, nous ce qu'on fait, c'est qu'on regarde, bien, est-ce que c'est la meilleure façon de un, produire de l'énergie, deux, générer des investissements, que ce soit au niveau local, régional ou au niveau du Québec en général, et
390 trois, est-ce que c'est la meilleure façon de créer des emplois.

Je dois aussi vous dire, en introduction, que ce que nous avons présenté, c'est le fruit de ce qui a été présenté devant la Régie de l'énergie, dans le cadre de l'audience 3526, en fait l'audience sur la centrale du Suroît, où plusieurs associations écologistes, groupes écologistes
395 se sont regroupés ensemble. Donc il y avait le ROEE qui regroupe plusieurs organisations dont l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le Mouvement Au Courant, Greenpeace, Environnement Jeunesse et plusieurs autres, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises et, finalement, l'Association canadienne de l'énergie éolienne.

400 Alors tous ces groupes-là ou ces regroupements-là se sont mis ensemble devant la Régie pour présenter des preuves conjointes, des expertises conjointes sur les sujets de l'efficacité énergétique et de l'éolien. Et c'est essentiellement ce qu'on va vous présenter ce matin, les résultats.

405 Donc d'abord, sur la question de l'éolien, ce que nous avons demandé à la firme Hélimax, qui est probablement l'une des firmes de consultants et d'experts-conseils en éolien la plus importante au Canada, ils ont fait le genre de travail qu'on leur a demandé de faire pour plusieurs autres provinces canadiennes, ils ont fait une cartographie de l'éolien pour l'ensemble
410 du continent africain; ils ont de l'expérience un peu partout dans le monde sur des sujets liés aux énergies renouvelables mais aussi, le président fondateur Richard Legault était quelqu'un, qui était dans une vie antérieure, je dirais, qui a travaillé au niveau du thermique, par exemple, les turbines au gaz naturel.

415 Alors nous avons demandé à Hélimax de faire une cartographie de l'éolien ou en fait des gisements de vent pour le Québec, en fait pour le sud du Québec. Faute de temps, faute d'argent, on n'a pas pu faire l'ensemble de la province, donc on s'est contenté de tout ce qui est au sud du cinquante-troisième parallèle.

420 Et une fois que cette cartographie éolienne là était faite, de classer les gisements de vent par catégories, donc en fait, de façon générale, on fait ça en mètres par seconde et là, sur cette base-là, de définir quel était le potentiel éolien en mégawatts ou en térawattheures, si vous voulez, pour cette région-là du Québec qui a été étudiée.

425 Je tiens à préciser qu'on a écarté de l'analyse du potentiel énergétique tous les gisements de vent qui se trouvent sous la barre des sept mètres par seconde (7 m/s). On précise dans le mémoire, et je tiens à le préciser également, qu'en Europe, en Allemagne, au Danemark, on fait de l'éolien avec des vents de cinq (5 m/s) à sept mètres par seconde (7 m/s), mais nous, on estimait que ça se prêtait pas bien pour le contexte québécois, comme nos prix de l'électricité sont beaucoup plus bas que ceux qu'on retrouve en Europe, les projets ne
430 seraient pas rentables.

Alors à sept mètres par seconde (7 m/s) et plus, à moins de vingt-cinq kilomètres (25 km) des lignes existantes de transport d'Hydro-Québec, on a trouvé un potentiel de cent mille mégawatts (100 000 MW). Si on calcule un facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %) pour l'éolien, on parle donc de trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) d'énergie
435 potentielle, disponible aux Québécois et aux Québécoises, au niveau de l'éolien.

Bien sûr, il y a personne qui dit qu'on doit partir demain matin et faire trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW) d'éolien, on n'en a pas besoin, on n'en aura peut-être jamais besoin.
440 Mais ce que cette étude-là prouve, c'est que le potentiel est là.

Je tiens également à préciser qu'on a été très conservateur, ça peut paraître drôle à dire avec cent mille mégawatts (100 000 MW) de potentiel, mais on a été très conservateur sur l'évaluation, ou Hélimax a été très conservateur sur l'évaluation du potentiel, puisqu'on a écarté
445 de l'évaluation du potentiel tout ce qui se trouve dans les eaux, que ce soit au niveau de la baie James, le lac Saint-Jean, dans le golfe du fleuve, dans le fleuve Saint-Laurent, même si on a fait la cartographie, donc on a regardé quels étaient les gisements de vent, on les a pas inclus dans le calcul du potentiel énergétique d'une part.

450 D'autre part, on a une grille d'analyse où on a systématiquement exclu, également, les aires protégées, les ZEC, on est à plusieurs kilomètres des zones urbaines, on est à quatre kilomètres (4 km) des aéroports, on est à quelques centaines de mètres à un kilomètre (1km) de routes et autoroutes. Alors on a vraiment voulu éviter qu'il y ait des conflits d'utilisation du territoire au niveau de l'étude de ce potentiel-là.

455 Et je dirais, pour terminer sur la question du potentiel, c'est que si on regarde ce qu'Environnement Canada a préparé pour un autre groupe devant la Régie, au niveau de la cartographie, Environnement Canada arrive avec des chiffres bien supérieurs aux nôtres, en termes de l'analyse du potentiel.
460

465 Je sais, on n'avait pas de ce document-là lorsqu'on a fait notre mémoire, mais l'organisme américain Worldwatch Institute vient de préparer un papier qui s'appelle, et on pourra faire parvenir une copie, là, des éléments qui nous apparaissent intéressants, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de cet article-là, qui s'appelle "Main Streaming (inaudible) Energy in the 21st Century", où on regarde, entre autres, il y a deux (2) choses qui nous intéressent, le coût de l'électricité avec et sans les externalités, et on compare l'ensemble des grandes filières, charbon, gaz naturel, nucléaire, biomasse, hydroélectricité, photovoltaïque et l'éolien.

470 Et pour l'hydroélectricité, ce qu'on voit, c'est qu'une fois qu'on ajoute les externalités, le coût va de deux point quatre (2,4 ¢/kWh) en dollars américains, bien, en cents américaines, de point quatre cents (2,4 ¢/kWh) à huit point huit cents (8,8 ¢/kWh) pour les projets hydroélectriques. Et évidemment, deux point quatre (2,4 ¢/kWh), ce sont pas les minis, les petits projets, mais ce sont les grands et les très grands barrages, alors que pour l'éolien, pour 475 l'ensemble de la filière, on parle, en cents par kilowattheure, de trois point un (3,1 ¢/kWh) à cinq point trois (5,3 ¢/kWh). Donc d'un point de vue économique, déjà on voit que c'est très intéressant.

480 D'autre part, si on parle, si on regarde au niveau mondial depuis le début des années soixante-dix, ce qu'on constate, à lire les rapports par exemple de l'Agence de l'énergie internationale, c'est que l'hydroélectricité, au niveau mondial, est un secteur qui plafonne. On était à peu près à deux point trois pour cent (2,3 %) de l'ensemble de la production énergétique en 1970. On est encore, aujourd'hui, à deux point trois pour cent (2,3 %).

485 Donc c'est sûr qu'il y a eu une certaine évolution puisqu'il y a plus d'énergie qui se produit maintenant qu'au début des années soixante-dix, mais la part de marché de l'hydroélectricité est restée sensiblement la même.

490 Alors que si on regarde de 93 à 2003, le secteur de l'énergie éolienne, au niveau mondial, a connu une augmentation annuelle, en moyenne, de vingt-neuf point sept pour cent (29,7 %). Alors trente pour cent (30 %) par année depuis 1993, pour vous donner une idée de ce que ça représente, en termes d'investissements, en 2002, là, j'ai pas les chiffres en dollars américains, mais c'est en euros, on parle de six milliards d'euros (6 G€) en 2002, au niveau des investissements générés par l'éolien.

495 Ce qu'on a également demandé à Hélimax de faire, c'est de regarder le potentiel au niveau des régions, alors de différentes régions au Québec et ce qu'on a retrouvé, toujours avec les gisements de vent de sept mètres par seconde (7 m/s) et plus, c'est des mines d'or dans différents endroits du Québec, comme par exemple la Côte-Nord. Et là, je parle pas sur le 500 bord de Baie-Comeau ou de Sept-Îles, mais on parle par exemple, près des lignes de Churchill Falls, près du complexe qu'on retrouve là-bas, il y a en éolien, tout le potentiel énergétique du complexe la Grande. C'est pour dire, il y a beaucoup d'énergie qu'on pourrait aller chercher là, beaucoup de création d'emplois en région, du développement économique.

505 Mais ce qui est intéressant aussi, c'est que depuis les vingt (20) dernières années, oui, le boom, au niveau de l'éolien, a été beaucoup en Europe alors qu'on prévoit qu'au cours des prochaines décennies, ce boom-là sera probablement au niveau des Amériques, l'Amérique du Nord mais aussi l'Amérique du Sud. Et les grands turbiniers ne sont pas les Danois, les Allemands, les Espagnols, ne sont pas installés encore en Amérique.

510 Alors s'il y a un endroit en Amérique du Nord qui envoie un signal clair et qui dit, nous, c'est très important pour nous l'éolien, bien c'est nous qui pourrions bénéficier des développements technologiques et de pouvoir exporter des emplois, de pouvoir exporter du savoir-faire et d'exporter de la technologie comme la technologie éolienne dans l'ensemble du continent nord-américain.

515 Je vais m'arrêter là-dessus et je vais passer la parole à Martin Poirier. Merci.

PAR M. MARTIN POIRIER:

520 Martin Poirier. Je vais vous parler du potentiel d'efficacité énergétique au Québec. Tout d'abord, une petite introduction, l'efficacité énergétique ça fait depuis le début des années quatre-vingt-dix qu'on en parle. Hydro-Québec avait initié des programmes assez ambitieux d'efficacité énergétique à ce moment-là, qui comptaient réaliser dix térawattheures (10 TWh) d'économies annuelles, à compter de 2002. Malheureusement, Hydro-Québec a commencé à
525 couper dans ses programmes à partir de 1993 et puis il y a seulement deux virgule cinq térawattheures (2,5 TWh) qui ont été réalisés sur les dix térawattheures (10 TWh) qui étaient prévus.

530 Hydro-Québec s'est relancée dans les programmes d'efficacité énergétique à compter de 2001, avec son Plan global d'efficacité énergétique. Malheureusement, ce plan-là a été critiqué par à peu près tout le monde, y compris la Régie, comme étant très peu ambitieux, puis la Régie a invité Hydro-Québec d'ailleurs à se fixer des objectifs plus ambitieux à long terme.

535 Donc ces éléments-là nous portent à croire qu'il y a un énorme potentiel au Québec d'efficacité énergétique qui est absolument pas exploité, que les programmes d'Hydro-Québec sont insuffisants puis, pour ces raisons-là, on a demandé à une équipe d'experts d'étudier les plans potentiels au Québec puis de présenter les programmes qui seraient réalisables.

540 Donc l'équipe, c'était monsieur Dunsky qui est un expert québécois et trois (3) experts américains qui sont pas des théoriciens en efficacité énergétique, c'est plutôt des gens qui sont habitués à mettre en place des programmes au États-Unis. Donc ils ont travaillé, là, pour plusieurs utilités publiques, pour plusieurs régies aux États-Unis, qui sont habitués de mettre en place des programmes et qui savent très bien le potentiel qu'il y a à aller à chercher dans différents marchés.

545

550 Donc ce qui a été identifié par nos experts, entre autres, c'est des nouveaux marchés qui sont absolument pas exploités par Hydro-Québec comme l'éclairage avec des fluorescents compacts, les machines à laver plus efficaces, les fenêtres efficaces, et la mise hors-service des réfrigérateurs, enfin on parle ici des deuxième et troisième réfrigérateurs. Il y a un programme comme ça qui existe en Colombie-Britannique. On offre de l'argent aux ménages pour se débarrasser de leurs vieux réfrigérateurs plutôt que de les garder dans la cave pour stocker la bière, là, il y a de l'énergie à aller chercher là.

555 Donc dans la petite industrie, puis dans les PME aussi, il y a beaucoup de potentiel à aller chercher.

560 Si on faisait les approches les plus agressives, reconnues aux États-Unis, si on faisait des programmes similaires au Québec, à la fois pour le résidentiel, pour la petite industrie et pour le commercial, le petit commercial et institutionnel, on pourrait aller chercher douze virgule cinq térawattheures (12,5 TWh) d'ici 2012. Donc c'est onze térawattheures (11 TWh) de plus que ce qui est prévu actuellement par Hydro-Québec.

565 Hydro-Québec prévoit seulement réaliser un point cinq térawattheure (1,5 TWh) d'efficacité énergétique d'ici 2012. Le prix unitaire pour ces térawattheures-là serait très faible, on parle de quatre virgule quatre cents le kilowattheure (4,4 ¢/kWh), ça c'est bien en deçà de toutes les options de l'offre qu'on peut trouver, là, que ça soit l'hydroélectrique, le thermique ou quelque sorte de production que ce soit, quatre virgule quatre cents (4,4 ¢/kWh), c'est vraiment en deçà.

570 Donc pour nous, l'efficacité énergétique, c'est une voie à privilégier, c'est la meilleure façon de ne pas avoir d'impacts environnementaux avec de l'énergie, c'est de ne pas consommer l'énergie, c'est la meilleure façon de la produire, puis nous, on pense qu'on devrait vraiment aller dans cette voie-là, puis réaliser le plein potentiel d'efficacité énergétique.

575 Donc en conclusion, on a vu le potentiel énorme d'éolien, on a vu aussi qu'on a un très beau potentiel d'efficacité énergétique. En éolien, on parle d'environ trois cents térawattheures (300 TWh), un peu moins de trois cents térawattheures (300 TWh), dix térawattheures (10 TWh) en efficacité énergétique.

580 Donc on pense qu'avec ces deux (2) filières-là, on pourrait facilement rencontrer tous nos besoins futurs puis arrêter complètement la production d'énergie à partir de filières qui ont quelque impact que ce soit, y compris la filière hydroélectrique qui a évidemment des impacts environnementaux importants.

585 Sauf le problème, c'est que pour ces filières-là puissent être pleinement développées, il faut pouvoir faire une planification intégrée des ressources, ce qui est pas le cas présentement. À la Régie de l'énergie, la production, malheureusement, est pas réglementée. On a demandé d'ailleurs, dans la cause sur le Suroît, que la Régie recommande d'abolir la Loi 116 qui a retiré

590 ces pouvoirs-là de réglementer la production pour qu'on puisse faire une réelle planification
intégrée des ressources, puis qu'on voit vraiment toutes les options qui sont possibles puis qui
sont réalisables au Québec.

595 Entre temps, on demande au BAPE de tenir compte de cet énorme potentiel-là dans
l'évaluation des projets. Pour nous, les projets doivent pas seulement être évalués sur la
conformité environnementale, on doit pas seulement minimiser les impacts environnementaux,
on doit aussi regarder ça dans une perspective plus globale. On doit se demander, à chaque
projet, est-ce que ce projet-là est vraiment nécessaire, est-ce que ce projet-là est vraiment
justifié, est-ce qu'il existe des alternatives qui auraient moins d'impacts pour l'environnement.

600 Ça termine notre présentation, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

605 Êtes-vous encore là?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Oui, oui, on est prêt à répondre aux questions!

610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On vous perdait. Merci, merci pour votre témoignage.

615 D'abord, monsieur Guilbeault, vous avez cité certains pourcentages de sources de
production énergétique mondiale, soulignant que l'hydroélectricité est peut-être en perte de
vitesse.

620 Ça m'intéresse de savoir l'étude que vous avez citée, est-ce qu'on nous dit quel est le
pourcentage de la production thermique et quel est le pourcentage de production nucléaire?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

625 Je pourrais vous donner, je pourrais vous donner ça assez rapidement. Je vais
simplement vous reciter l'étude dont je vous parlais du Worldwatch, de l'Institut Worldwatch, qui
est un institut américain, qui travaille beaucoup sur les questions environnementales.

630 Au niveau de l'augmentation annuelle, en pourcentage, donc je vous parlais de trente
pour cent (30 %) pour l'éolien, on parle de vingt et un pour cent (21 %) pour le photovoltaïque,
on parle de deux point deux pour cent (2,2 %) pour la gaz naturel, un point trois pour cent
(1,3 %) pour le pétrole, un pour cent (1 %) pour le charbon, point six pour cent (0,6 %) pour le

nucléaire et l'hydroélectricité ne se rend même pas sur ce graphique-là. Donc ce n'est pas une forme d'énergie qui croît au niveau mondial.

635 Si on regarde ça depuis les années 96, donc sur la question du thermique, en 1999 ou en 2000 à peu près, au niveau de la production énergétique, on parle de trente-cinq pour cent (35 %) pour le pétrole, là, les huiles lourdes, vingt-quatre pour cent (24 %) pour le charbon, vingt pour cent (20 %) pour le gaz naturel, six point sept pour cent (6,7 %) pour le nucléaire.

640 Et bien que les renouvelables comme l'éolien, le photovoltaïque, on parlait de point un pour cent (0,1 %) au début des années soixante-dix, vingt (20) ans plus tard, on parle de point quatre pour cent (0,4 %). Alors même si ça ne représente pas encore un pour cent (1 %) de la production mondiale d'énergie, il reste que c'est le secteur énergétique qui connaît le plus fort taux de croissance. En fait, il y a pas un secteur énergétique qui a connu un tel taux de croissance. Là, on parle d'une augmentation importante.

645

PAR M. MARTIN POIRIER:

650 Je rajouterai peut-être, Martin Poirier, je rajouterai peut-être qu'aux États-Unis, on a commencé à démanteler certains barrages pour laisser passer, en dessous des rivières à saumon, laisser passer les saumons, d'autres barrages qui avaient des impacts environnementaux importants, donc il y a certains barrages qui ont commencé à être démantelés suite aux pressions du public aux États-Unis.

655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien. Alors on va examiner cette étude-là.

660 Vous êtes au courant, en tout cas on nous dit qu'il y aurait une commission parlementaire à l'automne pour actualiser la politique énergétique, est-ce que vous avez de l'information sur ça?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

665 Pas plus que vous, madame.

En fait, on nous a dit qu'il y aurait une commission parlementaire à l'automne, mais nous irons, si on est invité, de toute évidence, mais on n'a pas plus d'information là-dessus.

670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

675

Alors on va revenir au projet, là, parce que justement, s'il y a une commission parlementaire, vous comprendrez qu'on veut pas entrer dans le thème qui serait couvert par cette commission-là, on va revenir sur le sujet qui nous préoccupe.

680

Vous parlez dans votre mémoire, en page 7, que l'énergie éolienne est relativement peu coûteuse et il y a un énorme potentiel éolien. Vous parlez aussi de l'importance de l'efficacité énergétique, et vous privilégiez ces deux (2) filières-là en remplacement de l'utilisation des filières non renouvelables.

685

Mais l'hydroélectricité, est-ce que vous voyez ça comme la production à partir de – l'énergie hydraulique, est-ce que vous voyez ça comme une filière renouvelable?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

690

Ça l'est et ça l'est pas. Je pense qu'il y a tout un débat aux États-Unis, au niveau mondial, là-dessus.

695

Moi, je dirais deux (2) choses. L'eau, évidemment, elle est de toute évidence renouvelable, les sites le sont beaucoup moins. Contrairement à l'éolien, une fois que vous avez enlevé vos éoliennes, si elles étaient dans un champ d'un fermier, par exemple, bien, je veux dire, il y a plus de trace de ça, alors qu'un barrage, une fois que vous avez – c'est plus difficile. Ça se fait aux États-Unis, mais de restaurer un site où il y a eu un barrage, ça peut être plus difficile, plus coûteux.

700

D'autre part, ce qu'on voit avec le dossier des changements climatiques, c'est que, et ça c'est un phénomène qu'on observe et vous n'avez qu'à regarder les travaux par exemple du Groupe Ouranos, on semble voir, dans la région où on se trouve, une évaporation accrue au niveau des grands plans d'eau. Que ce soit les Grands Lacs, le fleuve Saint-Laurent, mais aussi les bassins hydroélectriques, il y a de plus en plus d'évaporation et semble-t-il que bon, normalement, le facteur d'utilisation pour les barrages, on parle de soixante pour cent (60 %).

705

En ce moment, au Québec, c'est pas soixante pour cent (60 %), parce qu'il y a plus assez d'eau dans les barrages. Ce qui est probablement le fait qu'on a, en partie, trop exporter et en partie, le fait que le régime pluviométrique est en train de changer, semble-t-il, à cause des changements climatiques.

710

Alors jusqu'à quel point on va pouvoir se fier sur nos apports hydriques, en grande partie, pour la production d'énergie ou continuer à mettre tous nos œufs dans ce panier-là, parce que là, on en a beaucoup d'œufs dans le panier hydroélectrique au Québec, moi je pense qu'on doit diversifier notre portefeuille énergétique et sur la question de la commission parlementaire, je pense que le BAPE, dans certaines de ses décisions, celle sur le Suroît, celle sur Bécancour, n'a pas hésité à rappeler au gouvernement québécois ses engagements, par

715 exemple sur le Protocole de Kyoto, la nécessité d'avoir une politique énergétique cohérente, de la planification intégrée des ressources.

Et je pense qu'on a salué ces décisions-là de la part du BAPE et je pense qu'on a besoin du BAPE, en fait la collectivité québécoise a besoin du BAPE pour continuer à rappeler à nos élus et à nos dirigeants, que ce soit chez Hydro-Québec ou ailleurs, la nécessité d'avoir des politiques énergétiques cohérentes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

725 Vous parlez, justement encore, je reviens sur l'énergie renouvelable, il y a les productions au fil de l'eau et avec création de réservoirs, dans le cas à l'étude, c'est plutôt une énergie qui serait produite au fil de l'eau, est-ce que vous faites une gradation dans les projets hydroélectriques par rapport à leur acceptabilité environnementale, qu'ils soient en créant des réservoir, avec des grands volumes d'eau, ou que ce soit des productions au fil de l'eau, comme par exemple Grand-Mère?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

735 Il y a tout un débat sur cette question-là, effectivement un barrage, un petit barrage peut avoir moins d'impact, surtout si c'est au fil de l'eau, qu'un grand barrage. Mais si vous additionnez un paquet de petits barrages, pour arriver à la même production électrique, il se peut que l'ensemble des impacts soit plus important.

740 Puis on a fait faire une étude, pour la Régie justement, pour montrer l'effet cumulatif de plusieurs barrages sur une rivière, puis même s'il y a aucune berge inondée, il y a quand même une sédimentation, il y a quand même émission de gaz à effet de serre, et puis tous ces impacts-là cumulatifs, sur une rivière, peuvent devenir importants. Et puis même s'il y a un seul barrage sur une rivière, évidemment il peut y avoir des conflits d'usage avec l'écotourisme, il peut y avoir des impacts sur la faune et la flore de la rivière.

745 Donc c'est tout ça qu'il faut prendre en considération. Est-ce qu'un grand barrage est moins pire qu'un paquet de petits barrages, je veux dire, on peut faire le débat longtemps.

750 Nous on dit, il y a des options qui sont disponibles, qui ont à peu près pas d'impacts environnementaux, c'est-à-dire l'éolien et l'efficacité énergétique, il y a un très bon potentiel au Québec, les prix de revient sont très bas. Profitons-en, tout simplement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

755 D'accord.

760 Dans le mémoire précédent, c'était celui de la Municipalité régionale de comté de Minganie, on nous a souligné que les élus ont été, le gouvernement a demandé aux élus des MRC de choisir les rivières qui pourraient être harnachées.

765 Alors comment vous voyez ça, étant donné qu'il y a un débat au Québec aussi sur les petites centrales, là, comment vous voyez la participation de l'ensemble des Québécois pour la classification des rivières à harnacher ou à ne pas harnacher, est-ce qu'on consent à ce qu'une partie d'une rivière soit harnachée et le reste soit préservé, etc.?

770 Alors la contribution de l'ensemble des utilisateurs, vous la voyez comment dans ce choix des sites?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

775 Bien pour nous c'est essentiel que l'ensemble de la population du Québec ait son mot à dire sur le patrimoine du territoire québécois évidemment.

780 Parce qu'on peut pas laisser à des élus locaux qui ont des objectifs à très court terme, qui peuvent avoir besoin d'argent pour faire du développement économique pour pouvoir aller en réélection dans quelques années, on peut pas laisser à ces gens-là le soin de prendre toutes les décisions pour l'ensemble des Québécois.

785 Il y a des considérations beaucoup plus larges. Je vous parlais tantôt, par exemple, de l'écotourisme. Bon écoutez, des canoteurs, il y en a partout au Québec, pas seulement dans les régions visées par les petits barrages. C'est un des exemples. Il faut que l'ensemble de la population ait son mot à dire sur les projets qui ont des impacts environnementaux importants.

PAR LA PRÉSIDENTE:

790 Alors nous vous remercions pour votre témoignage, messieurs Guilbeault et Poirier.

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

795 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez d'autres éléments que vous souhaitez donner à la Commission?

PAR M. STEVEN GUILBEAULT:

Non, ça serait complet.

800 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

805 **PAR M. MARTIN POIRIER:**

Simplement vous souligner qu'on va vous envoyer par copie papier le rapport d'Hélimax, on va vous envoyer aussi le rapport dont monsieur Guilbeault vous faisait mention tout à l'heure, par la poste, dès que possible.

810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors c'est bien, je vous remercie beaucoup.

815 **PAR M. MARTIN POIRIER:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 Alors nous allons prendre une pause.

On revient dans quelques minutes, dans une dizaine de minutes, avec la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique.

825

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

830

**REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
ET FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

835

Nous reprenons.

840

Alors je répète que la deuxième partie de l'audience publique est consacrée à recevoir l'opinion des gens. S'il y a des éléments qui méritent une rectification concernant des faits, vous pouvez le faire à la fin de la séance, en vous inscrivant au registre ou ultérieurement par écrit.

845

Nous entendons maintenant la Fédération québécoise pour le saumon de l'Atlantique et la Fédération du saumon atlantique. Je laisse monsieur Michel Tétrault, je crois.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

850

Oui, certainement, Michel Tétrault, directeur général de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique.

855

Disons que la présentation que je fais ce matin a pour but de souligner les points importants contenus dans notre bref mémoire que nous avons soumis à la Commission, au BAPE.

860

Et disons que c'est ultérieurement, si les commissaires ont des questions à nous adresser, je les prendrai en note, parce que c'est un comité de biologistes qui ont produit le document, et s'il y a des questions vraiment pointues, je devrai leur soumettre la question et on vous répondra, aux commissaires, dans les plus brefs délais, concernant toute demande d'explication ou de précision sur les éléments et les faits relatés dans notre document.

Est-ce que, madame, est-ce que ça convient aux commissaires?

PAR LA PRÉSIDENTE:

865

Oui, tout à fait.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

870

Bon. Si je regarde, disons je fais le survol de notre document, bon, la Fédération, on vous a précisé notre mission, c'est de s'assurer d'une part la mise en valeur, la protection et la mise en valeur du saumon atlantique ainsi que l'accessibilité aux Québécois, concernant la pêche sportive et dans un esprit, là, très clair de conservation de la ressource.

875

Nous sommes un groupe qui représente des intérêts des pêcheurs, des gestionnaires de rivières, des pourvoiries de chasse et pêche qui sont membres de la Fédération et qui s'occupent de l'exploitation de la pêche. Nous avons aussi, au sein de notre organisation, plusieurs groupes de recherche et nous avons aussi le bonheur d'avoir parmi nos membres et nos directeurs des représentants des communautés autochtones.

880

885

Alors disons que si j'aborde immédiatement certains aspects du dossier Magpie, ou Magpi, j'ignore comment vous le prononcez, je prendrai celle que j'ai appris sur la Côte-Nord, autrement dit la rivière Magpie, c'est sûr qu'on fait face à une rivière à saumon atypique, compte tenu de l'importance des chutes d'eau qu'il y a, disons, tout près du golfe et c'est quand même une rivière qui est intéressante au niveau de son bassin versant qui est fortement peuplé de ouananiche qui est, ni plus ni moins, que le saumon atlantique mais comme dit l'expression "land locked" pris dans un contexte géographique.

890

Cependant, on précise, dans notre rapport, qu'au pied de la chute qui, par les années, a été le sujet d'un aménagement hydroélectrique, on retrouve quand même des populations de saumon et est constitué, selon nous, de trois (3) grands groupes, des saumons qui réussissent à frayer au pied des chutes, au pied de la centrale, de saumons qu'on peut retrouver qui auraient un comportement erratique, autrement dit se promenant le long de la côte en cherchant peut-être leur rivière d'appartenance qui peut être la Saint-Jean ou la Ouatchichou ou d'autres rivières, plus bas sur le golfe.

895

900

Et aussi, c'est là qui est l'intérêt particulier de la rivière Magpie, c'est qu'il y a une dévalaison de ouananiches qui se retrouvent après une chute soit par la galerie d'amenée de l'ancienne centrale ou bien donc par dévalaison par les chutes ou les chutes naturelles, là, qui ont pu se créer sur les reliefs propres à cette rivière et qui pourraient, à ce moment-là, une fois en contact avec mettons l'aval, la section aval des installations, migrer vers le golfe et éventuellement l'Atlantique, pour retrouver le comportement qu'ils avaient, disons peut-être à l'ère glaciaire ou autre, on le saura peut-être un jour, et reprendre un comportement de saumon atlantique anadrome comme on les connaît.

905

Alors dans notre document, on a précisé que monsieur Vianney Legendre avait déjà identifié cette réalité dans ses travaux de recherche sur ce, sur plusieurs rivières de la Côte-Nord.

910

Maintenant, un deuxième point de notre rapport, c'est que, disons, on souligne, en conclusion de ce premier examen, c'est que c'est sûr que la production de saumon dans la rivière Magpie est limitée, compte tenu de la très faible superficie de production disponible. Ça, c'est le constat actuel.

915

Au niveau de la pêche sportive, il s'en fait nécessairement sur la partie inférieure de la rivière Magpie, et c'est une petite population qui a, on constate, un développement limité. Et il est important de le protéger.

Cependant, c'est quand même un attrait et une ressource qui est intéressante pour la communauté locale et d'autant plus que cette rivière est accessible. Elle n'est pas sujet à des contraintes de club ou d'éléments sujets à la restriction d'accès à la rivière.

920 Maintenant, la grande problématique qu'on y voit, c'est l'effet de dévalaison des ouananiches ou de toutes espèces sur le grand canal d'aménée à la centrale. Et disons qu'actuellement, on parle d'aménagement de barrières lumineuses pour, mettons, la protection de la lamproie et de l'anguille et de certaines autres espèces alors qu'il est démontré
925 scientifiquement que le saumon et les salmonidés sont des poissons, excusez, là, je prends le terme, phototactismes ou phototactismes positifs, autrement dit qui sont attirés par la lumière. Et eux vont à ce moment-là subir, disons, l'effet contraire de ce que l'aménagement souhaité, autrement dit, vont être attirés dans la galerie d'aménée et vont être aspirés par la centrale.

930 Nous, ce qu'on - premièrement dans les commentaires officiels qu'on a à faire, c'est on doit d'être, d'une part, et c'est écrit clairement dans notre document, on doit féliciter la qualité du travail fait par le promoteur. Ça, c'est une chose importante, concernant toute l'étude d'impact. Si tout le monde travaillait autant avec une telle qualité, bien, on aurait beaucoup moins de problèmes.

935 Il y a des choses quand même qui demeurent à faire, autrement dit, c'est une étude plus en profondeur de toute la dynamique, là, de la ouananiche et des dévalaisons vers le Saint-Laurent. Il y a un choix, là, global, qui est écrit dans notre document.

940 Un élément qui est important, qui caractérise la FQSA, c'est que tout projet hydroélectrique ne doit pas conduire à une perte d'habitat pour le saumon atlantique. Cependant, on reconnaît que certains aménagements hydroélectriques peuvent, tout au contraire, faciliter et accroître les possibilités de développement du saumon. Et je pense qu'on en a peut-être une opportunité ici.

945 Parmi les recommandations de notre document, on essaie, on souhaite et on demande à ce que les aires actuelles de la population ou si ce n'est que l'état de la population actuelle de saumon atlantique dans le bas de la rivière soit protégées.

950 Il y a aussi le fait de reconnaître qu'il est possible que les populations de ouananiche contribuent, par dévalaison, à maintenir une population de saumons anadromes et par le fait, leur dévalaison et du fait qu'ils puissent suivre les corridors de migration des grands saumons atlantiques, tels qu'on les connaît.

955 À ce moment-là, il faut, si on peut en faire la démonstration aussi, c'est un projet, une avenue intéressante, il faut voir à ce moment-là de protéger disons la phase de dévalaison printanière et automnale des ouananiches et qui pourrait, mettons, être un élément important de maintien de la population des saumons dans le bas de la rivière. Ça, ça fait partie.

Maintenant, pour y arriver, nous avons les recommandations suivantes:

960

L'implantation ou l'aménagement d'une grille de dévalaison, grille fine dont on en fait la description qui, disons, est plus efficace pour ce qui est des salmonidés, face à la dévalaison pour protéger les poissons pour ne pas qu'ils soient, mettons, détruits ou d'une part, les pressions très fortes causées par les galeries d'amenée au moment où ils heurtent les pales de la turbine.

965

Et d'autres aménagements en aval de la centrale qui sont, mettons, un travail au niveau du chenal d'écoulement. D'une part, les travaux d'aménagement de restauration de ce site hydroélectrique vont nécessairement avoir des impacts sur le chenal aval.

970

D'une part, on suggère de conserver un débit résiduel le plus constant possible. D'autre part, dans le secteur de l'île et de la rive droite de la rivière, on suggère l'aménagement ou la possibilité d'examiner, d'étudier la possibilité d'aménager une frayère à saumon et mettre des aires de repos ou de protection des saumons juvéniles. Dans la section, le bief entre l'île et la rive gauche de la rivière, là où se fait actuellement l'écoulement, là, de l'ancienne centrale, on voudrait que ça soit des aménagements qui permettent la mise en eau permanente, toujours là pour protéger les saumoneaux qui croissent dans ce secteur de la rivière.

975

Aussi, on pourrait suggérer d'avoir des ensemencements annuels d'alevins et de tacons de saumons dans le réservoir de retenue en amont de la centrale pour effectuer peut-être, voir un peu l'effet sur la population globale.

980

Et, en terminant, une de nos recommandations, c'est d'effectuer un suivi sur les sites de pêche de saumon afin de s'assurer de la stabilité et de la qualité des populations.

985

Disons que ces points-là, je veux dire, les grandes lignes de notre document, si admettons, dans l'hypothèse où le promoteur accepterait d'étudier sérieusement et de mettre en application ces recommandations-là, on pourrait enfin démontrer qu'il y a un effet très positif, là, entre l'aménagement hydroélectrique d'un site et l'amélioration des conditions naturelles des populations de saumon. On a une opportunité intéressante, ici, à ce stade, dans le document.

990

Ce sont là, madame, les grandes lignes de notre rapport et à la lecture du document, je présume que les commissaires ont peut-être des questions que je pourrais noter et transmettre à notre comité de rédaction.

995

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Alors je suis seule à bord, Claudette Journault.

1000

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

Oui madame.

1005

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien. Oui, j'ai quelques questions. Alors je vous demanderais de bien les noter, comme vous avez dit, là.

1010

À la page 3 de votre mémoire, deuxième paragraphe, vous dites, quatrième ligne:

"Il reste sans doute des compléments d'étude à faire."

1015

Pouvez-vous nous faire parvenir, un petit peu plus tard, comment vous voyez ça, ces études-là.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1020

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

On aimerait voir, justement concrètement, comment elles devraient être réalisées.

1025

On nous a parlé, en première partie d'audience publique, des tests génétiques qu'il pourrait peut-être être intéressant de faire sur le saumon qui est en aval, dans l'estuaire, et dans la zone en aval du barrage actuel, pour voir s'il s'agit effectivement, là, d'anciennes ouananiches qui ont migré par dévalaison, etc., là.

1030

Alors pouvez-vous nous dire comment vous voyez ça, ces études-là, est-ce qu'il y a des tests génétiques à faire, comment ça devrait être fait?

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1035

D'accord. C'est noté. Je veux juste m'assurer avec vous, c'est donc vous fournir un peu notre opinion ou le détail des études qu'on souhaiterait voir réalisées.

1040

D'une part, selon d'autres mémoires, je présume, qui ont été soumis, pour s'assurer que ce sont les mêmes populations, s'il y a effectivement un lien génétique entre la dévalaison de populations de ouananiches et les saumons sauvages qu'on retrouve au pied des installations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1045 Oui, c'est ça.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1050 D'accord. C'est noté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

1055 Et puis, concernant la gestion des débits, là, vous proposez peut-être des débits plus constants entre le jour et la nuit. En tout cas, si je comprends bien votre mémoire, là.

1060 Qu'est-ce que vous voyez comme impact, le fait que les débits varieraient le jour et la nuit, pour conserver un aspect esthétique plus intéressant à la chute? Est-ce que c'est par rapport à la gestion du bief amont ou – c'est pas expliqué dans votre mémoire, pourquoi vous soutenez ça.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1065 D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1070 Alors ça, ce serait intéressant de le savoir aussi.

1075 Et troisièmement, pourriez-vous demander aux experts qui ont préparé le mémoire pour votre fédération, comment ils verraient une gestion différente à certains moments de l'été, pour favoriser, par exemple, l'utilisation de la rivière pour le rafting, là, au niveau de la troisième chute.

S'il y avait des modifications en termes de débit, pour quelques jours dans l'année, est-ce que, amenant le bief amont avec une gestion différente, au niveau de quelques jours, est-ce que ça amènerait des difficultés au niveau du poisson, dans le bief amont?

1080 **PAR M. MICHEL TÉTRAULT:**

D'accord. Je vais m'assurer d'avoir bien saisi votre demande.

1085 C'est que vous nous demandez d'émettre une opinion concernant la gestion, mettons une gestion différente des débits pour le bief amont relativement à peut-être des gens qui ont, là

je présume, souhaité faire des activités autres que celles liées à la ressource faunique, autrement dit les expéditions de rafting ou autres, qui seraient faites, je présume, du pied du barrage ou de la centrale, vers la mer...

1090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À la deuxième chute...

1095 **PAR M. MICHEL TÉTRAULT:**

... à la deuxième.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 ... c'est qu'à la deuxième chute, actuellement, il y a une certaine dénivellation et par la présence de l'ouvrage proposé, la dénivellation serait amoindrie. Alors on va entendre des gens venir nous parler de ça au cours de la journée.

1105 On veut savoir qu'est-ce que ça impliquerait, par exemple, si le bief amont du barrage était maintenu à un niveau moins élevé pendant quelques jours.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

OK.

1110

PAR LA PRÉSIDENTE:

De l'année. D'accord?

1115 **PAR M. MICHEL TÉTRAULT:**

Durant quelques jours dans l'été, OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1120

Dans l'été, oui.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1125

Bon, c'est noté, madame Journault.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

1130

Peut-être la dernière question, le comité de suivi, comment vous voyez son rôle en ce qui a trait à l'optimisation de la ressource faunique, là? Si le projet est autorisé par le Conseil des ministres, et qu'il propose un comité de suivi, comment vous voyez le partage de l'information au niveau du comité de suivi et le rôle de chacun des utilisateurs de la rivière?

1135

Ça sera tout pour vos petits devoirs.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1140

Ah, mais c'est gentil! Chacun des utilisateurs, OK.

Bien écoutez, madame, j'apprécie la lecture que vous avez faite de notre rapport. Effectivement, c'est en voulant rester concis et précis, ça nous permet au moins d'amener, on apprécie le fait de pouvoir amener plus de détails qui auraient autrement alourdi notre rapport et soyez certain que le comité de rédaction va s'empresse à vous écrire.

1145

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

1150

Alors c'est pas nécessaire d'aller dans les détails, mais c'est surtout les objectifs que vous souhaiteriez voir poursuivis, par exemple au niveau des études. C'est certain que bon, les experts du promoteurs sont là aussi, des ministères du gouvernement du Québec, sont là pour préciser justement les modalités. Mais ce qui est important, c'est de connaître vos objectifs.

1155

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

D'accord.

1160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Que vous souhaiteriez.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1165

C'est bien noté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170 D'accord? Merci beaucoup pour votre témoignage.

PAR M. MICHEL TÉTRAULT:

1175 Bienvenue, madame. Bonne fin de session.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1180 **PAR M. MICHEL TÉTRAULT:**

Bonne journée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185 Bonne journée.

1190 **AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1195 Alors on va bientôt entendre Aventure Écotourisme Québec. On laisse le temps au contact de se faire.

1200 Je vous souligne que la Commission a jusqu'au plus tard jusqu'au 17 septembre pour remettre son rapport. Et le site de la Commission va demeurer ouvert jusqu'à la fin de ses travaux et vous pourrez le consulter sur le site du BAPE.

1205 C'est toujours intéressant de le faire, si vous voyez une information qui a été transmise à la Commission et pour laquelle vous avez une information complémentaire ou contradictoire, je vous inviterais justement à communiquer avec la Commission, soit par téléphone. Moi, je ne peux prendre aucun appel, parce que je dois garder une distance envers tout le monde, là, mais l'équipe de la Commission va répondre à vos questions. Ils se font un devoir d'y répondre, presque à toute heure du jour et de la nuit, ce matin à sept heures (7 h), il y avait des courriels qui étaient expédiés pour répondre à des questions des gens.

1210 Alors on se fait un devoir de répondre à vos préoccupations et à donner l'information en ligne, sur notre site et également dans les centres de consultation.

Alors nous allons entendre le mémoire de Aventure Écotourisme Québec. C'est monsieur Pierre Gaudreault qui fera la présentation de l'opinion de Aventure Écotourisme Québec.

1215

Bon matin.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

Bon matin. Vous allez bien sur la Côte-Nord aujourd'hui?

1220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va bien, il y a un beau soleil.

1225

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

Bon, ici on est sous la pluie. Bon, je vais essayer de maintenir le soleil chez vous.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230

C'est bien.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1235

Bon, je vais vous présenter un peu le mémoire sur le projet de centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie. C'est un mémoire qui est présenté par Aventure Écotourisme Québec, qui est une association provinciale en tourisme d'aventure et en écotourisme.

1240

On regroupe cent quatre-vingt-deux (182) membres, partout sur le territoire québécois. Ce sont des entreprises qui opèrent soit en tourisme d'aventure ou soit en écotourisme, qui accueillent des touristes soit québécois, soit européens, soit américains. OK?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245

Très bien. On vous écoute.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1250

Donc nous, l'association et les cent quatre-vingt-deux (182) membres, on réclame bien sûr l'abandon de la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie, puis on demande qu'il y ait un partage équitable et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles entre les divers utilisateurs des rivières.

1255 On sait que le harnachement des rivières patrimoniales au Québec, ça vient hypothéquer les produits de tourisme d'aventure et d'écotourisme sur le territoire québécois. On sait que la rivière Magpie est une des très belles rivières au Québec, elle est même reconnue par le National Geographic comme une des dix (10) plus belles rivières de rafting au monde puis elle est considérée aussi, au niveau du canot, comme une des dix (10) plus belles rivières en Amérique du Nord. Donc ça, c'est des faits qui sont comme très très très intéressants.

1260 On sait que cette rivière-là, aussi, est longue de trois cents kilomètres (300 km). On sait qu'habituellement, un séjour en tourisme d'aventure, les gens font l'ensemble du parcours soit en rafting ou soit en canot, donc il faut que la rivière reste intacte dans son intégrité.

1265 On sait que la qualité de l'eau, la qualité des rapides est très très très intéressante sur la rivière Magpie, on sait même qu'elle est reconnue même à l'international, il y a des compagnies comme Earth River, qui est une compagnie qui est basée aux États-Unis, qui vient faire des voyages à tous les ans avec des Américains, donc il y a pas grand rivières au Québec qui attirent la clientèle américaine, mais la rivière Magpie, ça en est une. Donc c'est une rivière qui est reconnue internationalement, là. Donc c'est des visiteurs qui viennent sur la Côte-Nord, qui dépensent des montants d'argent dans l'économie de la Côte-Nord.

1270 De plus, il y a un sentier de randonnée pédestre, là, qui a été aménagé par des citoyens le long de la rivière, puis les visiteurs peuvent l'emprunter ce sentier sur environ dix-huit kilomètres (18 km) durant tout l'été. Puis c'est une des rivières qui a un potentiel énorme.

1275 Même la rivière Magpie est considérée, je sais pas si les gens connaissent la rivière Nahanni qui est complètement dans le coin du Yukon, Territoires du Nord-Ouest, la rivière Magpie est considérée comme la Nahanni de l'est de l'Amérique du Nord.

1280 Sur la scène internationale, on sait qu'il y a plusieurs organisations qui font la promotion de la nature du Québec, de ses belles rivières à l'état sauvage, donc on appelle ça un produit d'appel, souvent, pour attirer les clientèles internationales au Québec. Puis le Québec se distingue justement pour ses rivières et ses lacs et ses grands espaces à l'état sauvage, bien sûr.

1285 On sait aussi que le tourisme d'aventure, c'est l'industrie qui va connaître la plus haute croissance de tous les secteurs industriels dans le monde, selon l'Organisation mondiale du tourisme. Le tourisme d'aventure et l'écotourisme va connaître une croissance qui devrait atteindre environ vingt pour cent (20 %), là, annuellement, là, au cours des prochaines années.

1290 Donc c'est pour ça aussi que nous, on considère que la construction d'un barrage hydroélectrique sur la rivière, ça vient hypothéquer, justement, l'authenticité du produit. Puis pour nous, c'est très très important.

1300 On dit aussi qu'il manque de planification au niveau de la préservation au Québec, par rapport aux aires protégées, il y a très très très peu de planification au niveau de la conservation des lieux à haut potentiel patrimonial, par rapport à la nature. Juste à preuve, on sait que la moyenne mondiale, au niveau des aires protégées, se situe environ à dix pour cent (10 %), tandis qu'avant juillet 2002, le Québec avait seulement deux point quatre-vingt-onze pour cent (2,91 %) du territoire québécois qui était protégé.

1305 Donc on voit, là, que le Québec accuse un grand retard par rapport à la moyenne internationale et puis ce retard-là aussi fait qu'il y a des lieux à haut potentiel de tourisme de nature ou comme sites vraiment patrimoines naturels du Québec, qui vont être justement hypothéqués et harnachés parce qu'on accuse un certain retard au niveau de notre planification et de l'aménagement du territoire.

1310 Donc nous, on considère qu'avant de harnacher les belles rivières du Québec, il faudrait avoir une meilleure planification en termes de développement de différents secteurs industriels. Donc si les compagnies hydroélectriques commencent à construire des barrages sans en avoir évalué justement les potentiels, on trouve ça dommageable pour le futur.

1315 On sait aussi que le Québec a une grande diversité biologique de son territoire. On a treize (13) provinces naturelles puis ce déficit, justement, il est particulièrement important du côté de la forêt boréale, justement du côté aussi de la Côte-Nord, où ce qu'on retrouve la forêt boréale.

1320 Donc le manque de planification au niveau de l'aménagement du territoire risque de mettre en péril des potentiels naturels pour la pratique d'activités de plein air puis ça risque, du même coup, enlever les atouts futurs de notre richesse de demain.

1325 Juste faire un parallèle, on sait que quand les gens de la France sont arrivés en Nouvelle-France, ils avaient vu justement le potentiel par rapport à l'exploitation de la fourrure. Puis ils disaient, aïe, tabarnouche, le Québec est riche en fourrures, mais jamais ils avaient vu le potentiel de la coupe forestière.

1330 Puis un petit peu plus tard dans le temps, ils ont vu le potentiel de la coupe forestière, ils ont dit, aïe, tabarnouche, le Québec est riche par rapport à sa forêt, donc on va pouvoir exporter le bois. Puis par la suite est arrivée l'électricité. Mais au niveau justement de la nature, on voit pas encore ce potentiel-là dans notre fenêtre, mais c'est une richesse qui va être pour demain, pour les générations futures, puis il faut préserver certains endroits comme la rivière Magpie.

1335 On sait qu'au Québec, on compte actuellement à peu près trois cents-trois cent cinquante (300-350) entreprises. On a fait un inventaire, là, des entreprises en tourisme d'aventure et en écotourisme au Québec. Donc on a réussi à sonder à peu près deux cent quatre-vingt-neuf (289), on a sondé deux cent quatre-vingt-neuf (289) entreprises lors de cette enquête-là.

1340 On sait qu'il y a trois cent cinquante et une (351) entreprises sur l'ensemble du territoire québécois qui offrent des activités de tourisme en milieu naturel. Donc c'est quand même un secteur qui est en pleine effervescence et en plein développement.

1345 C'est un secteur qui attire de plus en plus de tourisme, soit québécois, soit international, ou soit canadien. À preuve, en 1999, plus de cinq millions (5 M) de Québécois ont participé, dans le cadre de leurs loisirs, à des activités liées à la nature. Donc c'est peu dire, là, tu sais. Ils ont consacré environ trois cent quatre-vingt-quinze millions (395 M) de jours, donc ça c'est une enquête qui a été faite par la Société de la faune et des parcs en 1999. Donc pour vous donner des chiffres, c'est quand même intéressant.

1350 Les deux millions point trois (2,3 M) de pratiquants ont dépensé à peu près un point deux milliard de dollars (1,2 G\$). Ça fait que c'est quand même des retombées économiques qui sont pas négligeables puis en considérant la Côte-Nord, c'est un secteur qui est pleine croissance.

1355 À preuve, la région de Duplessis, où ce qu'est située la rivière Magpie, attire deux cent trente-neuf mille (239 000) visiteurs annuellement, selon l'Association touristique de Duplessis. Puis elle a connu, en trois (3) ans, une augmentation de quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de sa fréquentation. Ça fait que vous voyez, là, que la Côte-Nord est une destination qui attire de plus en plus les touristes.

1360 Il y a des beaux trésors qui sont enfouis sur la Côte-Nord et puis les gens commencent à les découvrir tranquillement et la rivière Magpie est un de ces trésors-là qui est caché, que les gens ont tout intérêt à découvrir.

1365 Donc on sait que trente-cinq pour cent (35 %) des visiteurs qui viennent sur la Côte-Nord viennent pour des activités qui sont reliées à la nature. On sait aussi que les gens, ils restent aussi en moyenne sept point deux (7,2) jours dans la région pour des retombées économiques de cent vingt millions de dollars (120 M\$) sur la Côte-Nord. C'est pas négligeable, là, pour une région où ce qu'on retrouve à peine cinquante mille (50 000) habitants, là, on sait qu'il y a quasiment cinq (5) fois plus de visiteurs qu'il y a d'habitants. C'est une industrie qui est porteur d'avenir pour les gens de la Côte-Nord.

1375 Bon, aussi, dans les dernières années, on a vu, là, l'émergence de nouvelles entreprises qui sont allées se baser sur la Côte-Nord ou qui commencent aussi à développer certains produits. On pense à OPS kayak qui est maintenant bien implantée dans la région. Il y a la base de plein air les Goélands, Expéditions Agaguk, Vêtements des Îles, Aventure Ashini, Rafting Matawin qui fait des sorties annuellement, ABV kayak et Excursion et Odyssée Minganie.

1380 Donc c'est toutes des jeunes entreprises, ça fait pas longtemps qu'ils sont en opération mais qui commencent à se baser de plus en plus sur la Côte-Nord. Donc on voit aussi que

l'augmentation de la fréquentation va aussi avec l'augmentation des entreprises touristiques sur la Côte-Nord.

1385

On sait aussi que le comité de citoyens de la région a reçu une aide financière de l'entente spécifique pour l'aménagement du sentier de la rivière Magpie et l'aménagement du belvédère. Donc on voit aussi que c'est un axe de développement intéressant.

1390

On sait aussi que les barrages hydroélectriques, pendant les années de la construction, ça l'amène des retombées économiques au niveau des régions, mais par la suite, ça l'amène très très peu de retombées économiques au niveau de la région. Ça crée peu d'emplois par la suite, une fois que la centrale est en opération.

1395

On sait que l'industrie du tourisme d'aventure et de l'écotourisme crée à peu près trois mille (3000) emplois par année, c'est un secteur qui est en pleine croissance, puis qui sont de plus en plus stables, année après année. Donc c'est pas à négliger non plus, là.

1400

Donc c'est ça, Aventure Écotourisme Québec, juste pour rappeler, là, on a comme mission de défendre, représenter et promouvoir les intérêts des producteurs professionnels en tourisme d'aventure et en écotourisme au Québec.

1405

On fait plusieurs salons de commercialisation à l'international pour attirer les visiteurs au Québec. À preuve, Expéditions Agaguk nous ont accompagnés dans plusieurs salons qu'on a faits, dont celui de Chicago qui est un "outdoors national show" sur le tourisme d'aventure qui a lieu à Chicago. Il y a même des gens des États-Unis qui vont venir faire une tournée de familiarisation, là, sur la Côte-Nord pour découvrir les nouveaux produits de la Côte-Nord. Ils nous ont également accompagnés dans un autre salon en tourisme d'aventure à Toronto, donc ils ont créé des très beaux contacts là-bas pour attirer des clientèles, là, sur la Côte-Nord.

1410

Ça fait que voilà, moi, ça fait le tour de la présentation du mémoire d'Aventure Écotourisme Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415

Merci monsieur Gaudreault pour votre mémoire. On a quelques petites questions.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1420

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1425

Pour bien comprendre, là.

Vous savez que - bien dans votre mémoire d'ailleurs, vous dites que la rivière Magpie coule sur près de trois cents kilomètres (300 km) du nord au sud.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1430

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1435

Les gens ici, de la région, nous ont dit que la majorité des excursionnistes sur la rivière s'arrêtaient après la troisième chute...

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1440

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

... parce que la deuxième chute était très très difficile.

1445

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

Oui.

1450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez de l'information sur ça?

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1455

Bien effectivement, là, la partie qui est plus en bas est plus difficilement navigable. Cependant, quand on accueille un Européen, lui, c'est l'authenticité du produit qu'il va regarder dans son ensemble.

1460

Donc si on arrive au début de la rivière puis qu'on croise une grosse centrale hydroélectrique, on vient d'hypothéquer la magie du séjour du touriste. Imaginez, on peut faire un parallèle, imaginez un Européen qui descend une rivière, qui va arrêter durant la soirée pour faire du camping, il va sortir du trente mètres (30 m) de protection du bord de la rive puis il y a une coupe à blanc. Vous voyez toutes la magie qui vient de tomber, là, au niveau du séjour, là, de la personne.

1465

Quand on parle de l'authenticité, c'est dans son intégrité. Ça c'est important, au niveau touristique, là, de dire qu'on va faire – il y a même Earth River, là, ils font même le tour, il y a un

1470 chalet qui est un petit peu plus haut, là, puis ils s'organisent pour, il y a un portage à cet endroit-
là, puis ils s'organisent pour prolonger le portage pour pas que les touristes voient justement le
chalet.

1475 Vous voyez, là, quand même, là, que les gens qui font ce genre d'activité là, ce sont des
gens qui veulent conserver la nature dans son intégrité. Puis ça, c'est bien important.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Mais il y a déjà un barrage et ça empêche pas les gens de venir.

1480 **PAR M. PIERRE GAUDREULT:**

Oui, effectivement. Mais le barrage va prendre pas mal plus d'ampleur et ça va être pas
mal plus imposant, là, à la vue des visiteurs, là.

1485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous nous dire, par rapport aux gens du Québec, là, qui font la descente, ou je
sais pas si vous avez des chiffres, avez-vous une évaluation de ceux qui se rendent plus bas
que la troisième chute?

1490 **PAR M. PIERRE GAUDREULT:**

Non.

1495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non.

1500 **PAR M. PIERRE GAUDREULT:**

Non j'ai pas ces données-là avec moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1505 Est-ce que ça serait difficile pour vous d'avoir ça, combien d'excursions descendent la
deuxième chute?

1510 Parce que selon l'information qu'on a eue en première partie, les accès faciles pour les
gens sont surtout au niveau de la troisième chute, où il y a une ancienne sablière, là, et
apparemment, c'est là où la très grande majorité des excursionnistes en profiteraient pour

descendre de la rivière après avoir franchi, être partis au niveau du lac Magpie et descendre la rivière pendant quatre-cinq (4-5) jours.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1515

Ça, j'ai pas ces données-là, de façon...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1520

Alors si vous avez de l'information là-dessus, ça serait utile à la Commission.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1525

OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1530

Maintenant, vous savez que, en tout cas, j'ai lu dans les journaux, je suis pas informée plus d'autres mais peut-être que j'ai des informations que j'ai pas que vous avez vues, il y a une commission parlementaire qui aura lieu à l'automne pour actualiser la politique énergétique.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1535

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540

Est-ce que vous êtes au courant?

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1545

Non. Je suis pas tellement au courant non plus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, d'accord. Alors certains participants à l'audience publique souhaitent faire des représentations là pour dire comment ils voient le développement énergétique au Québec.

1550

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1555

Si effectivement cette commission a lieu, je pense que ça va être important que vous présentiez votre point de vue parce que vous réclamez un partage équitable et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles, alors c'est important que vous donniez aux décideurs politiques vos choix, vos critères de décision, comment les rivières au Québec pourraient ou ne pourraient pas être harnachées et sous quels critères.

1560

Parce que moi, je suis ici pour le BAPE, pour étudier un projet particulier, mais...

PAR M. PIERRE GAUDREAU:

1565

Il y avait une rencontre justement hier avec l'attaché politique du ministre Mulcair, là, puis c'est le discours qu'on a eu, là, avec les gens du ministère de l'Environnement, là.

1570

C'est ça un petit peu qu'on demande, c'est qu'on demande effectivement qu'il y ait une meilleure planification, un meilleur plan d'aménagement de l'ensemble du territoire du Québec, en fonction des ressources qui sont exploitées, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1575

Alors effectivement, la commission parlementaire qui devrait avoir lieu à l'automne va être un lieu privilégié pour entendre votre point de vue sur cette planification que vous souhaitez.

PAR M. PIERRE GAUDREAU:

1580

Oui, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1585

Très bien.

1590

Maintenant, vous proposez dans votre mémoire, vous nous dites qu'il y a un grand grand potentiel sur la Côte-Nord, la Basse-Côte-Nord pour le développement de l'écotourisme, tout ça. Vous indiquez qu'il y a une augmentation dans le produit qui a été consommé, si vous voulez, de ce côté-là...

PAR M. PIERRE GAUDREAU:

1595

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

... dans les dernières années.

1600 **PAR M. PIERRE GAUDREULT:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1605

Comment voyez-vous, pour que la région profite davantage du tourisme d'aventure qui vient ici, comment voyez-vous qu'on pourrait mieux faire l'harmonie ou l'intégration de ce tourisme d'aventure là de façon à ce que les gens bénéficient des avantages.

1610

Parce qu'en première partie de l'audience publique, on nous a dit qu'on sait qu'il y a des gens qui descendent les rivières mais qu'on les voit peu dans les villages.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1615

Bien, c'est un petit peu la loi du silence, dans les villages, c'est ça qui se passe. Moi, j'ai une couple d'entreprises qui sont présentes, puis ils sont souvent menacés quand ils prennent la parole par rapport à l'environnement, là. Puis c'est ça qui se passe, c'est que le lobbying au niveau des grosses compagnies, de minicentrales hydroélectriques ou de coupes forestières est très fort et souvent, ça fait taire justement l'opinion publique, bien, par rapport à ces gens-là.

1620

Moi, j'ai des gens qui disent oui, Pierre, on veut, on veut, mais aussitôt que je prends la parole, j'ai des menaces, puis moi, je suis une petite entreprise, j'ai pas un gros pouvoir par rapport à ces multinationales-là.

1625

C'est ça qui se passe souvent dans les régions, là. Tu veux t'intégrer comme il faut dans la région mais tu commences à parler, ils te montrent la volonté d'une compagnie qui fait vivre peut-être soixante pour cent (60 %) de certaines personnes, ils sont portés à se taire, à ce moment-là.

1630

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1635

Ça, c'est une réalité dans les régions qu'il faut être conscient aussi, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1640 Alors je vous remercie beaucoup pour votre témoignage, monsieur Gaudreault.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1645 Il y a aussi, au niveau du Québec maritime, il y a des gros efforts, là, au niveau de la commercialisation, de l'international, là, puis l'augmentation de quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %), là, de la fréquentation, c'est parce qu'il y a eu justement de la mobilisation, là, des entreprises touristiques. Les gens sont pas apparus tout bonnement sur la Côte-Nord.

1650 C'est qu'il y a des gens qui ont réussi à mettre en valeur le magnifique territoire, là, qui était présent, là. C'est pour ça que les gens sont passés à deux cent trente mille (230 000) visiteurs en trois (3) ans. C'est quand même impressionnant, là.

 C'est beau?

1655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 C'est bien, merci beaucoup.

PAR M. PIERRE GAUDREULT:

1660 Merci, bonne journée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1665 Bonne journée.

**DROIT DE RECTIFICATION
LE PROMOTEUR**

1670

PAR LA PRÉSIDENTE:

1675 Ceci termine, pour ce matin, les présentations.

 Cependant, il y a un droit de rectification qui a été demandé, je crois, oui? Si vous voulez venir à la table.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1680

Bonjour madame la Présidente. Mon nom est Jacky Cerceau. Je suis le président de Hydroméga Services, un des promoteurs du projet. Et nous souhaitons réagir à certains faits qui ont été dits et qui nous semblent erronés.

1685

Alors il y a plusieurs personnes qui m'accompagnent et éventuellement, je leur laisserai la parole pour donner les précisions que l'on souhaite. Cependant, des chiffres ont été cités à plusieurs reprises et devront être analysés plus en profondeur et nous souhaitons peut-être approfondir davantage ultérieurement, avec des documents écrits, si vous le permettez.

1690

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est votre droit.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1695

Merci.

1700

Bon, en fait, on a des rectifications à faire pour les quatre (4) présentations. En ce qui concerne la première, c'est au sujet des questions concernant le débit esthétique. Monsieur Éric McNeil souhaiterait faire des précisions à ce sujet-là.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

1705

En fait, c'est pour la question reliée au débit, au maintien du débit constant auquel vous avez fait même allusion également dans le mémoire de la Fédération québécoise du saumon atlantique et de la Fédération du saumon atlantique. Il y a effectivement beaucoup de questionnement lié à la mise en place d'un régime de débit réservé constant plutôt qu'un régime de débit réservé qui varierait du jour et de la nuit. C'est pas nécessairement une réplique, c'est tout simplement une précision.

1710

C'est qu'il y a cette volonté-là qui est venue souvent, mais on n'a pas compris, jusqu'à date, quelle était l'utilité d'un régime semblable. On voulait tout simplement rappeler factuellement qu'on avait analysé les impacts reliés aux dangers pour la faune aquatique, notamment, de subir une fluctuation de régime. Compte tenu de la morphologie de la rivière, il nous semble pas qu'il y ait d'impact.

1715

1720

Donc ce qu'on voulait voir surtout, c'est les raisons qui motivaient ces recommandations-là donc par rapport au premier mémoire, c'était surtout une réplique par rapport à une question que vous aviez vous-même amenée, mais ça s'applique également au mémoire de la Fédération. On voudrait tout simplement essayer de mieux comprendre pour essayer de répondre le plus précisément possible.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Voilà ce qui est pour la première présentation.

1725

En ce qui concerne la présentation de Greenpeace, nous avons plusieurs éléments à préciser et à corriger, selon nous.

1730

Bon, tout d'abord, en ce qui concerne le potentiel près de la région de Magpie, puisque c'est là où se trouve le projet que nous souhaitons réaliser, monsieur Stéphane Boyer, à côté de moi, qui est notre spécialiste en éolien, va faire les précisions qui concernent ce projet, relativement aux déclarations de monsieur Guilbeault.

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1735

Je pense que là encore, c'est une précision que nous aimerions apporter. Surtout monsieur Guilbeault a mentionné des documents qui sont publics, qui ont été rendus publics dans le cadre de l'audience publique de la Régie pour le projet du Suroît. Ça, c'est un extrait donc du rapport d'Hélimax, présenté, mentionné par monsieur Guilbeault et il mentionnait donc des zones pour des vents supérieurs à sept (7 m/s) à huit mètres par seconde (8 m/s), donc, et du potentiel au Québec.

1740

Alors ce qu'on aimerait préciser, c'est quand on parle en fait du potentiel de la Côte-Nord, je pense qu'il faut remettre les choses où elles sont au niveau géographique. En fait, on parle d'un très grand potentiel au sud du cinquante-troisième parallèle et ce que j'appellerais plutôt le Grand Nord, en tout cas on est plus proche de Fermont là-haut, donc au nord de la carte, qu'en fait de Magpie, où on voit que sur le bord du littoral de la Côte-Nord, il y a effectivement un potentiel qui est quasi inexistant, en tout cas dans ce qui est présenté dans la carte d'Hélimax.

1750

En tout cas sur terre, il est évident que dans le fleuve Saint-Laurent, il semble qu'il y aurait du potentiel, mais les coûts de production de "l'offshore", aujourd'hui, en éolien, sont encore démesurés et ne sont pas du tout concurrentiels.

1755

Également, pour préciser dans l'étude d'Hélimax le prix de l'énergie pour ces types de vent serait de huit virgule un cents du kilowattheure (8,1 ¢/kWh) en coût de 2004, donc qui pourrait être comparé aux quatre virgule trois cents par kilowattheures (4,3 ¢/kWh) qui est le résultat de l'appel d'offre pour la petit hydraulique.

1760

PAR M. JACKY CERCEAU:

Justement, concernant ces coûts, la semaine passée on a eu les résultats de l'appel d'offres sur le mille mégawatts (1000 MW) d'éolien, et le prix moyen qui a été publié par Hydro-

1765 Québec était de huit virgule un cents (8,1 ¢/kWh), justement, pour le coût de production qui est à comparer aux quatre point trois cents (4,3 ¢/kWh) dont on parlait précédemment.

1770 À cela, il faut rajouter évidemment le coût de transport et un coût qui est particulier au coût de l'éolien, qui est ce qu'appelle Hydro-Québec un coût d'équilibrage, de service d'équilibrage dû au fait de la fluctuation des vents.

Alors voilà, c'était juste pour rectifier ce qui a été dit.

1775 Ah oui, en ce qui concerne les impacts, bon, monsieur Guilbeault a dit qu'il y avait pas d'impact sur l'éolien. Bon, là aussi il y a un débat. Bon, nous-mêmes, nous sommes favorables à l'éolien puisqu'on travaille dans ce domaine, donc il s'agit pas d'être négatifs à ce propos, mais lorsqu'on enlève les éoliennes, il reste quand même des gros blocs de béton dans le sol et des infrastructures, bon, c'est pas un impact qui est totalement négligeable, peut-être bon...

PAR M. STÉPHANE BOYER:

1780 Bien juste encore pour apporter encore quelques précisions toujours, je pense que monsieur Guilbeault semblait présenter l'éolien comme une forme d'énergie sans conséquence ou sans impact.

1785 On voit qu'en Europe, notamment en France, puisqu'on a parlé beaucoup de la France comme référence ce matin, il y a eu une forme de rejet assez importante de l'éolien, notamment pour l'aspect visuel, quand on commence à implanter des éoliennes dans des centres urbains ou proche de la population, ce n'est pas toujours accepté de façon, pas toujours très bien accepté.

1790 Donc je pense que ce qu'on essaie de répondre ce matin, c'est d'essayer qu'il faut faire la part des choses et qu'on essaie de montrer que pour Magpie, il faut voir les impacts de Magpie et de l'éolien.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Également à propos de la Fédération québécoise du saumon, est-ce qu'Éric a quelque chose à dire là-dessus? Oui.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

1805 Quelque chose de relativement mineur. De fait, il y a eu une affirmation, puis je pense que ça a été plus, c'est seulement pour bien éclaircir les choses, il y a eu une affirmation à l'effet qu'il y avait une dévalaison de ouananiches sur la rivière Magpie. Ça l'a été dit de façon explicite, peut-être que c'était pas la volonté.

1810 On tient juste à mentionner qu'Hydroméga, comme on l'a mentionné dans la première partie de l'audience publique, on reconnaît la possibilité qu'il y ait dévalaison de ouananiches, c'est quelque chose sur lequel nos suivis vont vraisemblablement porter, en tout cas c'est ce qu'on recommandait dans notre rapport d'étude d'impact environnemental. Puis dépendamment des résultats de ce suivi-là, il y aura effectivement des moyens qui seront mis en œuvre comme la grille fine inclinée, qui était recommandée par la FQSA.

1815 Donc la seule chose qu'on voulait mentionner, c'est qu'il y avait eu affirmation qu'il y en avait une dévalaison, on pourra mieux l'évaluer après les suivis qui sont proposés. C'est pas certain qu'il y a une dévalaison de ouananiches pour l'instant, il y a pas de donnée scientifique qui nous permet d'affirmer ou d'infirmer cette affirmation-là.

1820 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

En ce qui concerne la dernière présentation, par Aventure Écotourisme Québec, bon, ce que je souhaite dire à ce sujet-là, monsieur Gaudreault a parlé de la magie des rivières vierges.

1825 Je voudrais quand même signaler qu'une des principales rivières de rafting et de canoë-kayak est la rivière Rouge, sur laquelle il y a une centrale en activité, qui est la centrale de Chute-Bell, qui appartient à Hydro-Québec, et qu'il y a aussi des ruines d'ancienne centrale. Donc ça semble pas incompatible, ces deux (2) activités.

1830 Par ailleurs, nous ne sommes pas une compagnie multinationale, nous avons douze (12) employés dont un certain nombre assez petit, les autres à Montréal, et toute notre activité est concentrée au Québec essentiellement, et que jamais nous avons fait aucune pression, aucune menace à quiconque dans la région pour forcer la réalisation de ce projet.

1835 Bien au contraire, on a consulté à de nombreuses reprises les personnes, notamment par le biais d'une présentation qui a eu lieu en juillet 2003 et au cours de laquelle on a sollicité des questions et des commentaires. Donc je pense que les affirmations qui ont été faites ne peuvent pas s'adresser à nous.

1840 Voilà. Ça clôt les rectifications qu'on voulait faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

1845 Alors on va prendre un petit repos et on revient à quatorze heures (14 h).

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JUIN 2004 À QUATORZE HEURES (14 H)

1850

1855

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

1860

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.